

HONORAIRES DE TRANSACTION

Barèmes applicables au 01.12.2023
(TVA 20%)

Ventes

- Les honoraires sont à la charge du **vendeur**, les prix indiqués sont exprimés Frais d'Agence Inclus (FAI).
- Les honoraires comprennent la mise en valeur et la publication du bien, la recherche d'acquéreurs, les visites, la vérification de financement, la rédaction du compromis de ventes et le suivi de dossier jusqu'à la signature de l'acte authentique chez le notaire.

Montant de la transaction	Honoraires
Jusqu'à 30 000 €	4 000 € TTC
30 001 € à 50 000 €	6 000 € TTC
50 001 € à 70 000 €	7 000 € TTC
70 001 € à 220 000 €	9 000 € TTC
220 001 € à 280 000 €	10 000 € TTC
281 001 € à 310 000 €	12 000 € TTC
310 001 € à 400 000 €	15 000 € TTC
400 001 € à 500 000 €	20 000 € TTC
Au-delà de 500 001 €	5 % du prix de vente

Location

- Mission complète (recherche de locataire, visites, vérification de solvabilité du dossier, établissement du bail, état des lieux).
- Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s). Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

Charge Bailleur et Charge Locataire	
Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail :	Zone non tendue : 8€ /m ² Zone tendue : 10€ /m ² Zone très tendue : 12€ /m ²
État des lieux :	3€ /m ²

Barème tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.
La SARL L'IMMOBILIERE SAINT ELOI **ne détient aucun fonds** et de ce fait ne dispose pas de garantie financière.
RCP ALLIANZ – 1 Cours Michelet 92 076 PARIS LA DEFENSE.

CINQUEUX
IMMOBILIER